



Rapport sur les résultats de la Partie I de la procédure de consultation (adaptations pour les paiements instantanés) SPS 2024

Swiss Payment Standards

Version 1.0, valable à partir du 20 décembre 2023

Historique des révisions

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Version	Date	Description des modifications	Chapitre
1.0	20.12.2023	Première édition	tous

Tableau 1: *Historique des révisions*

Nous vous prions d'adresser toutes vos suggestions, corrections et propositions d'amélioration de ce document exclusivement à:

SIX Interbank Clearing SA
Hardturmstrasse 201
CH-8021 Zurich
operations.sic@six-group.com
www.six-group.com

Table des matières

1	Partie I de la procédure de consultation (adaptations pour les paiements instantanés) SPS 2024	6
1.1	Feedback sur les Implementation Guidelines pour les virements	7
1.1.1	Adaptations des Business Rules	7
1.1.2	Adaptations de la description des modes de paiement.....	7
1.1.3	Adaptations du «Local Instrument»	7
1.1.4	Adaptations du «Batch Booking» (pour les paiements instantanés).....	8
1.2	Feedback sur les Implementation Guidelines pour le Status Report.....	8
1.3	Feedback sur les Implementation Guidelines pour le cash management.....	9
1.3.1	Adaptations des Business Rules	9
1.3.2	Adaptations des Bank Transaction Codes.....	9
1.3.3	Adaptations des «Related Dates»	10
2	Adaptations avec l'introduction des paiements instantanés	11
2.1	Implementation Guidelines pour les virements.....	11
2.1.1	Adaptations des Business Rules	11
2.1.2	Adaptations de la description des modes de paiement.....	12
2.1.3	Adaptations des définitions générales liées aux champs et définitions spécifiques aux modes de paiement.....	13
2.1.3.1	Adaptations du «Local Instrument»	13
2.1.3.2	Adaptations du «Batch Booking».....	13
2.1.3.3	Adaptations du «Amount».....	14
2.1.3.4	Adaptations du «Creditor Account»	15
2.1.3.5	Adaptations d'autres champs dont la livraison n'est pas autorisée	15
2.2	Implementation Guidelines pour le Status Report	16
2.2.1	Adaptations des Business Rules	16
2.2.2	Adaptations des définitions générales liées aux champs.....	16
2.2.2.1	Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	16
2.2.2.2	Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	17
2.2.2.3	Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	18
2.2.2.4	Adaptations du «Tracker Data».....	18
2.2.2.5	Adaptations du «Acceptance Date Time».....	18
2.3	Implementation Guidelines pour le cash management	19
2.3.1	Adaptations des Business Rules	19
2.3.2	Adaptations des Bank Transaction Codes.....	20
2.3.3	Adaptations des «Related Dates»	20

Index des tableaux

Tableau 1:	Historique des révisions.....	2
Tableau 2:	Feedback sur les Implementation Guidelines pour les virements	7
Tableau 3:	Feedback sur les Implementation Guidelines pour le Status Report.....	8
Tableau 4:	Feedback sur les Implementation Guidelines suisses pour le cash management	9
Tableau 5:	Types de paiement SPS	12
Tableau 6:	Adaptations du «Local Instrument»	13
Tableau 7:	Adaptations du «Batch Booking»	13
Tableau 8:	Adaptations du «Amount».....	14
Tableau 9:	Adaptations du «Creditor Account»	15
Tableau 10:	Adaptations d'autres champs dont la livraison n'est pas autorisée	15
Tableau 11:	Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	17
Tableau 12:	Adaptations du «Status Code» («Original Payment Information And Status»).....	17
Tableau 13:	Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	18
Tableau 14:	Adaptations du «Tracker Data».....	18
Tableau 15:	Adaptations du «Acceptance Date Time»	18
Tableau 16:	Codes de transactions commerciales (codes de transactions bancaires)	20
Tableau 17:	Adaptations des «Related Dates»	20

Introduction

SIX Interbank Clearing («**SIC SA**») est engagée dans différents organes et commissions traitant des questions concernant la normalisation du trafic des paiements national et international. Elle contribue ainsi à ce que les établissements financiers suisses puissent mettre en place leurs produits et services en temps voulu sur des plateformes solides et mises en réseau conformément au marché, afin de continuer à assurer le bon déroulement du trafic des paiements.

Les Swiss Payment Standards 2024 («**SPS 2024**») contiennent entre autres des Business Rules, des Implementation Guidelines pour le cash management, des Implementation Guidelines pour les virements et des Implementation Guidelines pour le Status Report. Ils sont établis sous la direction de SIC SA et périodiquement développés.

En vue d'une vaste coordination et dans l'esprit d'une information préalable, SIC SA publie en temps utile les modifications prévues au niveau des Swiss Payment Standards («**SPS**») et invite les parties intéressées à exprimer leur opinion au sujet de ces modifications prévues dans le cadre de la procédure de consultation.

Compte tenu des modifications importantes résultant de l'introduction des paiements instantanés, deux procédures de consultation seront menées exceptionnellement. La première procédure de consultation a porté sur les adaptations prévues en ce qui concerne les paiements instantanés. La deuxième procédure de consultation s'est intéressée aux adaptations restantes.

1 **Partie I de la procédure de consultation (adaptations pour les paiements instantanés) SPS 2024**

La Partie I de la procédure de consultation contient des informations détaillées sur les modifications prévues avec l'introduction des paiements instantanés en Suisse dans le cadre des SPS 2024. **Les adaptations issues de la procédure de consultation I s'appliquent aux SPS 2024 et ne seront pas modifiées au cours de la procédure de consultation II.**

16 adaptations prévues ont été publiées:

- Implementation Guidelines pour les virements: 7 adaptations prévues pour les paiements instantanés;
- Implementation Guidelines pour le Status Report: 6 adaptations prévues pour les paiements instantanés;
- Implementation Guidelines pour le cash management: 3 adaptations prévues pour les paiements instantanés.

En tout, sept acteurs du marché (exclusivement des banques et partenaires logiciels) ont participé à la première partie de la procédure de consultation. Ces commentaires et explications seront intégrés aux travaux et développements ultérieurs.

1.1 Feedback sur les Implementation Guidelines pour les virements

Quatre des sept parties ont exprimé une opinion défavorable ou des réserves quant aux adaptations suivantes.

Chapitre	Feedback
2.1 Adaptations des Business Rules	rejetées par 4 parties
2.2 Adaptations de la description des modes de paiement	rejetées par 1 partie
2.3.1 Adaptation du «Local Instrument»	rejetée par 2 parties
2.3.2 Adaptations du «Batch Booking»	rejetées par 3 parties

Tableau 2: Feedback sur les Implementation Guidelines pour les virements

1.1.1 Adaptations des Business Rules

Feedback:

Le feedback sur ce point concernait la nécessité d'une réglementation uniforme déterminant si les établissements financiers acceptent des pain.001 purs ou mixtes.

Décision: **aucune adaptation effectuée.**

La réglementation dans les Business Rules n'a pas été modifiée. Il est exigé qu'au B-Level, les fichiers soient livrés purs et les établissements financiers peuvent en outre exiger que les paiements instantanés soient livrés dans un fichier distinct.

1.1.2 Adaptations de la description des modes de paiement

Feedback:

Le feedback sur ce point s'interrogeait sur ce qu'il en était des QR-factures en EUR et se demandait s'il ne devrait pas également être possible de les régler en EUR sous forme de paiements instantanés.

Décision: **aucune adaptation effectuée.**

Cette question ne concerne pas la norme, étant donné qu'il s'agit d'une décision portant sur l'infrastructure. Les paiements instantanés ne sont proposés qu'en CHF.

1.1.3 Adaptations du «Local Instrument»

Feedback:

Le feedback sur ce point évoquait la nécessité d'une réglementation uniforme déterminant si les établissements financiers devaient fournir INST et ITP. Il ne doit pas appartenir aux établissements financiers de décider s'ils souhaitent ou non proposer cet ITP.

Décision: **aucune adaptation effectuée.**

Les deux codes INST et ITP sont autorisés (ITP uniquement en accord avec l'établissement financier).

1.1.4 Adaptations du «Batch Booking» (pour les paiements instantanés)

Feedback:

Le feedback sur ce point concernait la nécessité d'exiger une réglementation uniforme. Les banques doivent se mettre d'accord à cet égard. Soit «True» est autorisé pour tous, soit chaque banque doit pouvoir réceptionner et traiter «False».

Décision: **aucune adaptation effectuée.**

Sur ce point, aucune restriction ne doit s'appliquer aux banques, en raison des différentes logiques de traitement.

1.2 Feedback sur les Implementation Guidelines pour le Status Report

Une partie a fait un commentaire sur les adaptations suivantes.

Chapitre	Feedback
Commentaires supplémentaires	rejetées par 1 partie

Tableau 3: Feedback sur les Implementation Guidelines pour le Status Report

Feedback:

Il devrait y avoir également un processus illustrant le retour des messages pain.002. En outre, une durée de livraison maximale pour l'interface entre le client et la banque devrait être annoncée (p. ex. 30 secondes pour pain.002 ACSC; actuellement, des durées de 15 minutes ne sont pas rares).

Décision: **aucune adaptation effectuée.**

Le processus publié aujourd'hui dans les Guidelines sera adapté.

La norme ne peut pas prescrire une durée de livraison maximale pour le traitement clients/banque.

1.3 Feedback sur les Implementation Guidelines pour le cash management

Quatre des sept parties ont exprimé une opinion défavorable ou des réserves quant aux adaptations suivantes.

Chapitre	Feedback
2.1 Adaptations des Business Rules	rejetées par 2 parties
2.2 Adaptations des Bank Transaction Codes (Annexe A)	rejetées par 2 parties
2.3 Adaptations des «Related Dates»	rejetées par 1 partie

Tableau 4: Feedback sur les Implementation Guidelines suisses pour le cash management

1.3.1 Adaptations des Business Rules

Feedback:

Lorsqu'une écriture peut être livrée dans plusieurs messages camt.054 différents, il est impératif de livrer l'«Account Servicer Reference». Actuellement, cette balise XML est facultative. Cet élément doit devenir obligatoire. Sinon, il ne nous sera pas possible de traiter les écritures multiples dans le logiciel.

Décision: **adaptation effectuée (procédure de consultation II).**

Il a été décidé de décrire impérativement également au D-Level l'«Account Servicer Reference». Il y a ainsi obligation aux deux niveaux. Ceci ne fait cependant pas partie de la procédure de consultation I relative aux paiements instantanés, mais est décrit en tant qu'adaptation dans la procédure de consultation II.

1.3.2 Adaptations des Bank Transaction Codes

Feedback:

Les codes BTC doivent être définis avec précision. Pour QR, par exemple, il DOIT s'agir de VCOM, etc. S'il est écrit «selon la transaction», chaque banque l'interprète différemment. Cela doit être défini avec précision afin d'éviter tout malentendu.

Décision: **aucune adaptation effectuée.**

Les descriptions ont été spécifiées de manière plus précise, mais le principe des nouveaux BTC n'a pas changé. Pour les paiements instantanés, les codes existants sont effectués sur les codes de la famille. Les codes de la sous-famille sont utilisés comme ils l'étaient avant l'introduction des paiements instantanés.

1.3.3 Adaptations des «Related Dates»

Feedback:

Question: pour quelle raison «Prtry» (Proprietary) peut-il désormais être complété? Au niveau «RltdDts» (Related Dates), il y a déjà le champ «TxDtTm». Ce «Transaction Date Time» est-il différent du «Transaction Date Time» dans le champ «Prtry»? Cela doit être obligatoire pour un paiement instantané. Ne joue aucun rôle pour une entrée ou sortie. Il doit être fourni.

Décision: **aucune adaptation effectuée.**

L'élément existant «Transaction Date Time» est déjà utilisé aujourd'hui. Un nouveau champ a été défini, afin que les paiements instantanés puissent être identifiés à un endroit spécifié à cet effet. En outre, le type «Confirmation d'exécution» permet d'identifier l'information de manière univoque.

2 Adaptations avec l'introduction des paiements instantanés

Le chapitre suivant récapitule toutes les adaptations.

2.1 Implementation Guidelines pour les virements

2.1.1 Adaptations des Business Rules

Avec l'adaptation des Business Rules due à l'extension des paiements instantanés, il est prévu de procéder aux ajouts suivants:

- Si l'établissement financier le propose, les ordres de paiement instantané peuvent également être envoyés avec un pain.001. Les paiements instantanés sont identifiés à l'aide des codes appropriés dans l'élément «Local Instrument».
- **Lors d'un regroupement dans un B-Level, tous les paiements (C-Level) doivent avoir le même code. En outre, les paiements instantanés ne peuvent pas être combinés avec des paiements (sans «Local Instrument»). Les autres règles de regroupement restent les mêmes.**
- Les établissements financiers peuvent exiger que les paiements instantanés soient livrés dans un pain.001 séparé sans être regroupés avec d'autres paiements.
- Les établissements financiers peuvent restreindre l'utilisation Batch Booking TRUE et l'exclure pour les paiements instantanés, par exemple.

2.1.2 Adaptations de la description des modes de paiement

Le tableau des modes de paiement a été ajusté ou élargi avec l'introduction des paiements instantanés. Le type de paiement D est désormais divisé en variantes «D V1: Paiements» et «D V2: Paiements instantanés». La variante D est entièrement reprise dans la variante D V1, la variante D V2, quant à elle, est nouvelle.

Type de paiement	D	S	X	C
Titre	National	SEPA	À l'étranger et devise étrangère territoire national	Chèque bancaire / Postcash
				Sur le territoire national et à l'étranger
Remarque	V1: Paiement		V1: Devise étrangère territoire national	
	V2: Paiement instantané		V2: À l'étranger	
Méthode de paiement	TRF	TRF	TRF	CHK
Local Instrument	V2: INST/ITP			
Service Level	Ne doit pas être un SEPA.	SEPA	Ne doit pas être un SEPA.	Ne doit pas être un SEPA.
Creditor Account	V1: IBAN (QR- IBAN) ou compte V2: IBAN (QR- IBAN)	IBAN	IBAN ou compte	Ne doit pas être fourni.
Creditor Agent	Établissement financier national (CH/LI)	BIC (facultatif)	V1: Établissement financier national (CH/LI)	Ne doit pas être fourni.
			V2: Établissement financier situé à l'étranger	
Devise	V1: CHF/EUR	EUR	V1: Toutes sauf CHF/EUR	Toutes
	V2: CHF		V2: Toutes	

Tableau 5: Types de paiement SPS

2.1.3 Adaptations des définitions générales liées aux champs et définitions spécifiques aux modes de paiement

En raison des adaptations des modes de paiement, nous avons apporté les adaptations suivantes aux définitions liées aux champs.

2.1.3.1 Adaptations du «Local Instrument»

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrCdtTrfInitn/PmtInf/PmtTpInf/LclInstrm*.

Caractéristique	Ancienne définition spécifique au type de paiement	Nouvelle définition spécifique au type de paiement
Local Instrument <LclInstrm>	vide	D V2: Doit être fourni.
Code <Cd>	vide	D V2: Doit contenir INST ou ITP (ITP uniquement en consultation avec l'établissement financier).
Proprietary <Prtry>	vide	D: Ne doit pas être fourni.

Tableau 6: Adaptations du «Local Instrument»

2.1.3.2 Adaptations du «Batch Booking»

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrCdtTrfInitn/PmtInf/BtchBookg*.

Caractéristique	Ancienne définition spécifique au type de paiement	Nouvelle définition spécifique au type de paiement
Batch Booking <BtchBookg>	vide	D V2: «vrai» et «vide» ne peuvent être utilisés qu'en accord avec l'établissement financier.

Tableau 7: Adaptations du «Batch Booking»

2.1.3.3 Adaptations du «Amount»

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrCdtTrfInitn/PmtInf/CdtTrfTxInf/Amt*.

Caractéristique	Ancienne définition spécifique au type de paiement	Nouvelle définition spécifique au type de paiement
Instructed Amount <InstdAmt><Amt>	D: Ne peut contenir que des CHF ou des EUR, le montant doit être compris entre 0,01 et 9 999 999 999,99.	D V1: Ne peut contenir que des CHF ou des EUR, le montant doit être compris entre 0,01 et 9 999 999 999,99. D V2: Ne peut contenir que des CHF, le montant doit être compris entre 0,01 et la limite relative au montant du paiement instantané.
Equivalent Amount <EqvtAmt><Amt>	D: Le montant doit être compris entre 0,01 et 9 999 999 999,99.	D V1: Ne peut contenir que des CHF ou des EUR, le montant doit être compris entre 0,01 et 9 999 999 999,99. D V2: Le montant doit être compris entre 0,01 et la limite relative au montant du paiement instantané.
Currency of Transfer <EqvtAmt><Amt><CcyOfTrf>	Ne peut contenir que des CHF ou des EUR.	D V1: Ne peut contenir que des CHF ou des EUR. D V2: Ne peut contenir que des CHF.

Tableau 8: Adaptations du «Amount»

2.1.3.4 Adaptations du «Creditor Account»

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrCdtTrfInitn/PmtInf/CdtTrfTxInf/CdtrAcct*.

Caractéristique	Ancienne définition spécifique au type de paiement	Nouvelle définition spécifique au type de paiement
IBAN <Id><IBAN>	En cas d'utilisation, un IBAN ou un QR-IBAN (CH/LI) (IBAN uniquement) doit être disponible.	D V1: En cas d'utilisation, un IBAN ou un QR-IBAN (CH/LI) (IBAN uniquement) doit être disponible. D V2: Doit être utilisé.
Other <Id><Othr>	vide	D V2: Ne doit pas être fourni.
Proxy <Prxy>	vide	D V2: Ne doit pas être fourni.

Tableau 9: Adaptations du «Creditor Account»

2.1.3.5 Adaptations d'autres champs dont la livraison n'est pas autorisée

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrCdtTrfInitn/PmtInf/CdtTrfTxInf*.

Caractéristique	Ancienne définition spécifique au type de paiement	Nouvelle définition spécifique au type de paiement
<InstrForDbtrAgt>	vide	D V2: Ne doit pas être fourni.
<RgltryRptg>	vide	D V2: Ne doit pas être fourni.
<RltdRmtInf>	vide	D V2: Ne doit pas être fourni.
<RmtInf><Strd><Invcr>	vide	D V2: Ne doit pas être fourni.
<RmtInf><Strd><Invcee>	vide	D V2: Ne doit pas être fourni.

Tableau 10: Adaptations d'autres champs dont la livraison n'est pas autorisée

2.2 Implementation Guidelines pour le Status Report

2.2.1 Adaptations des Business Rules

Avec l'adaptation des Business Rules due à l'extension des paiements instantanés, il est prévu de procéder aux ajouts suivants:

En cas de paiement instantané, il est désormais possible de fournir un «Customer Payment Status Report» (pain.002) supplémentaire pour chaque transaction, lequel confirme l'exécution via une notification ACSC (Accepté, Règlement terminé, débit du compte débiteur) ou informe d'un rejet via une notification RJCT.

2.2.2 Adaptations des définitions générales liées aux champs

En raison des adaptations des modes de paiement, nous avons apporté les adaptations suivantes aux définitions liées aux champs.

2.2.2.1 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlGrpInfAndSts*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Group Status <GrpSts>	Les valeurs «ACCP», «ACWC», «PART» et «RJCT» sont envoyées dans le message de statut. De plus, des confirmations de type technique peuvent contenir le statut «ACTC». En fonction de l'établissement financier et du canal de livraison, le «Group Status» peut aussi être omis. Contrairement aux recommandations SEPA, des messages «Group Status» positifs sont également confirmés en Suisse.	Les valeurs «ACCP», «ACWC», « ACSC », «PART» et «RJCT» sont envoyées dans le message de statut. En outre, les retours à caractère technique peuvent contenir le statut «ACTC». Selon l'établissement financier et le canal de livraison, le «Group Status» peut également être omis. Contrairement aux recommandations SEPA, des messages «Group Status» positifs sont également renvoyés en Suisse.
Status Reason Information <StsRsnInf>	Est livré dans l'A-Level pour les erreurs/avertissements. Remarque: <ul style="list-style-type: none"> le «Status Reason Information» est utilisée soit à l'intérieur d' <ul style="list-style-type: none"> «Original Group Information And Status» soit d' «Original Payment Information And Status» ou encore de «Transaction Information And Status». Si «Group Status» = «ACCP», alors «Status Reason Information» n'est pas utilisée. 	Est livré dans l'A-Level pour les erreurs/avertissements. Remarque: <ul style="list-style-type: none"> «Status Reason Information» est utilisée soit à l'intérieur d' <ul style="list-style-type: none"> «Original Group Information And Status» soit d' «Original Payment Information And Status» ou encore de «Transaction Information And Status». Si «Group Status» = «ACCP», «ACSC», alors «Status Reason Information» n'est pas utilisée.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
	<ul style="list-style-type: none"> • Si «Group Status» = «PART», alors «Status Reason Information» est utilisée soit au niveau «Original Payment Information And Status» soit au niveau «Transaction Information And Status». • Si «Group Status» = «RJCT» du fait du rejet de tous les B-Level, alors «Status Reason Information» est utilisée au niveau «Original Payment Information And Status». 	<ul style="list-style-type: none"> • Si «Group Status» = «PART», alors «Status Reason Information» est utilisée soit au niveau «Original Payment Information And Status» soit au niveau «Transaction Information And Status». • Si «Group Status» = «RJCT» du fait du rejet de tous les B-Level, alors «Status Reason Information» est utilisée au niveau «Original Payment Information And Status».

Tableau 11: Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

2.2.2.2 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmPmtStsRpt/OrgnPmtInfAndSts*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Payment Information Status <PmtInfSts>	<p>Cet élément est livré dans le B-Level de l'ordre (pain.001/pain.008) en cas d'erreurs/avertissements.</p> <p>Seuls «ACWC», «PART», «RJCT» sont fournis, aucun autre statut intermédiaire. Contrairement au SEPA, des messages de statut «Payment Information» positifs sont également renvoyés.</p> <p>Les messages de statut supplémentaires peuvent contenir d'autres valeurs, par exemple «ACTC» (après une validation purement technique du message reçu) ou «ACCP» (message de statut dû au changement de statut d'une commande ou en réponse à un B-Level individuel).</p>	<p>Cet élément est livré dans le B-Level de l'ordre (pain.001/pain.008) en cas d'erreurs/avertissements</p> <p>Seuls «ACWC», «PART», «RJCT» sont fournis, aucun autre statut intermédiaire. Contrairement au SEPA, des messages de statut «Payment Information» positifs sont également renvoyés.</p> <p>Les messages de statut supplémentaires peuvent contenir d'autres valeurs, par exemple «ACTC» (après une validation purement technique du message reçu) ou «ACCP», «ACSC» (message de statut dû au changement de statut d'une commande ou en réponse à un B-Level individuel).</p>

Tableau 12: Adaptations du «Status Code» («Original Payment Information And Status»)

2.2.2.3 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Transaction Status <TxSts>	Est livré dans le C-Level pour les erreurs/avertissements. Seuls «ACWC» et «RJCT» sont fournis, aucun autre statut intermédiaire. «ACCP» n'est pas explicitement fourni.	Est livré dans le C-Level pour les erreurs/avertissements. Seuls «ACWC» et «RJCT» sont livrés, aucun autre statut intermédiaire. «ACCP», « ACSC » ne sont pas explicitement fournis.

Tableau 13: Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

2.2.2.4 Adaptations du «Tracker Data»

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/TrckrData*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Tracker Data <TrckrData>	vide	Peut être utilisé pour confirmer la date de compensation des paiements instantanés.
Confirmation Date Time <TrckrData> <ConfdDt> <DtTm>	vide	Date de compensation dans clearing system en cas de paiements instantanés

Tableau 14: Adaptations du «Tracker Data»

2.2.2.5 Adaptations du «Acceptance Date Time»

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles en suivant le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/AcceptncDtTm*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Acceptance Date Time <AcceptncDtTm>	vide	Contient l'heure de début d'un paiement instantanée SIC.

Tableau 15: Adaptations du «Acceptance Date Time»

2.3 Implementation Guidelines pour le cash management

2.3.1 Adaptations des Business Rules

Avec l'adaptation des Business Rules due à l'extension des paiements instantanés, il est prévu de procéder aux ajouts suivants:

- Le camt.054 peut être utilisé pour l'affichage immédiat des débits et crédits d'un paiement instantané et, par exemple, en cas de paiements entrants avec une référence structurée pour un rapprochement automatique des créditeurs.
- Une écriture peut être notifiée individuellement dans un avis de débit ou de crédit et/ou dans le cadre d'une écriture collective dans deux camt.054 différents. Dans ce cas, un double contrôle peut être effectué à l'aide de l'«Account Servicer Reference» au niveau des données de transaction (D-Level).
- Lors de l'encaissement des paiements entrants selon la procédure standardisée, les établissements financiers peuvent proposer une offre combinée dans le cadre de leur offre client pour les paiements instantanés entrants. Il peut s'agir d'une notification immédiate (par exemple avec un avis de crédit camt.054) en cas de collecte/compactage simultané des reçus avec écriture périodique et ventilation correspondante dans un camt.053 ou dans un camt séparé.

2.3.2 Adaptations des Bank Transaction Codes

L'utilisation des Bank Transaction Codes («BTC») pour les paiements instantanés a été étendue à l'aide des codes ISO supplémentaires ci-dessous.

Les combinaisons BTC suivantes au C-Level sont contraignantes pour les transactions associées de tous les établissements financiers.

Domaine	Famille	Sous-famille	Code du domaine	Code de la famille	Code de la sous-famille	Individualisation du marché suisse
Paiements	Virement émis en temps réel	Virement national	PMNT	IRCT	Selon transaction	Frais lié au paiement instantané au niveau national
Paiements	Virement reçu en temps réel	Virement national	PMNT	RRCT	Selon transaction	Crédit instantané au niveau national
Paiements	Virement émis en temps réel	Annulation en raison d'un retour de paiement	PMNT	IRCT	RRTN	Paiement instantané au niveau national Contre-passation d'un avoir (suite à un rappel)
Paiements	Virement de crédit reçu en temps réel	Annulation en raison d'un retour de paiement	PMNT	RRCT	RRTN	Paiement instantané au niveau national Contre-passation d'une charge (résultant d'un transfert ou d'un rappel inapproprié)

Tableau 16: Codes de transactions commerciales (codes de transactions bancaires)

2.3.3 Adaptations des «Related Dates»

Lors de l'extension des «Related Dates», les éléments «Type» et «Date Time» seront désormais définis en option sous «Proprietary». En cas de paiements instantanés, les champs peuvent être dotés d'un horodatage afin de signaler la confirmation d'exécution.

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été définis ou modifiés: *BkToCstmrStmt/Stmt/Ntry/NtryDtls/TxDtls/RltdDts/Prtry*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Type <Tp>	vide	Contient une «Confirmation d'exécution».
Date Time <Dt><DtTm>	vide	Horodatage de l'entrée ou de la sortie

Tableau 17: Adaptations des «Related Dates»